



ARRÊTÉ N°25/2022

OBJET : Fêtes Votives sur la commune d'AURONS

Le Maire de la commune d'AURONS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu :

- Pour la bonne organisation et le bon déroulement **des Fêtes Votives du vendredi 29 juillet au mardi 2 août 2022.**
- Pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville,

VU l'intérêt général,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les voies de circulation suivantes seront fermées (sauf service de secours) :

Du vendredi 29 juillet 2022 à partir de 12h00 au mardi 2 août à 23h00

- rue de la Mairie,

En conséquence, les riverains doivent prendre toutes les dispositions nécessaires.

ARTICLE 2 : Le stationnement est interdit sur la rue de la Mairie, du vendredi 29 juillet 2022 à partir de 12h au mardi 2 août 2022 à 23h00.

ARTICLE 3 : Le stationnement est autorisé pour les riverains :


Rue de Saint Pierre, sur l'emplacement goudronné situé à proximité des locaux techniques communaux.

ARTICLE 4 : le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

ARTICLE 5 : La commission “ Culture, Loisirs & Festivités ” est chargée de la mise en œuvre de la sécurité de la manifestation, du respect des dispositions des articles 1,2 et 3 ci-dessus.

ARTICLE 6 : La brigade de gendarmerie de Lançon-Provence est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aurons, le 28 juillet 2022

The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the top inner edge of the stamp reads "MAIRIE D'AURONS". At the bottom inner edge, it says "(B. du Rh.)". There are two small stars on either side of the bottom text. In the center of the stamp is a red circular emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "André BERTERO".

André BERTERO

Maire d'AURONS

Destinataires :

- Gendarmerie de Lançon-Provence
- La commission “ Culture, Loisirs & Festivités ”